

Les Indicatifs d'émission.

L'autorisation d'émettre en Belgique n'est pas encore accordée que déjà les émetteurs sont sollicités par Pierre et Paul à se grouper, à former des cercles, des clubs, des réseaux, etc. Loin de moi de vouloir critiquer cette douce manie de former des associations : les noms des présidents et vice... font d'ailleurs très bien dans les comptes-rendus élogieux de certains organes qui n'ont guère que cela à offrir à leurs lecteurs. Tous les goûts sont dans la nature et... le soleil luit pour tout le monde ! Je souhaite de grand cœur que l'inscription à un club puisse remplacer *Science et Savoir faire* dont les séances se passent en paisible lecture dans un *fauteuil-club* !! Donc, MM. les émetteurs, hâtez-vous de vous inscrire chez Paul, à moins que vous ne préfériez Pierre. Quant à moi, je proposerai à ceux qui veulent garder, et *l'incognito et la liberté de ne pas assister à des séances qu'il est si facile de suivre via l'éther*, la façon suivante de s'annoncer : *Ici, le poste belge n°..... ou... le poste français n°.....* Nous avons ce mois inscription pour Belges, 1 à 4 et, dans les revues prochaines, nous donnerons les numéros absorbés. Une simple lettre avec timbre-réponse vous fixera d'ailleurs le numéro que vous pouvez utiliser.

Tous ceux qui adopteront cette façon pourront recevoir des résultats d'écoute par

le bureau de la Revue. Pour les lettres à transmettre, il suffira de nous envoyer également une enveloppe portant timbre et adresse.....

Bien que nous soyons toujours tenu *au secret professionnel*, si une existence de 6 ans en tant que revue sérieuse ne vous donne pas tous apaisements, vous pouvez renseigner comme titulaire tel ami sûr avec qui vous vous êtes concerté, mais vous comprendrez qu'il est indispensable que nous ayons une adresse pour les lettres qui peuvent vous être destinées. Il va de soi que la classification ci-dessus s'applique à *toutes* les localités belges et non seulement à Bruxelles. Nous attendons donc les inscriptions de ceux qui émettent déjà et jugent intéressant de passer par nous : ce qui d'ailleurs ne les empêchera pas de faire partie d'un groupement particulièrement institué pour ceux qui transmettent en signaux morse. Quant à faire la police de l'éther, il faut la laisser à la jugeotte de chacun. Ce n'est pas le fait de faire partie de telle ou telle association qui empêchera les abus : il y a toujours eu et il y aura toujours des déséquilibrés. C'est par la saine raison qu'on les invitera au respect des droits d'autrui.

O. J. L.